



PROJET D'APPUI A LA FORMATION ET A L'INSERTION PROFESSIONNELLES
 (Convention N° GA/FED/022-182)

AVIS D'APPEL A PROPOSITIONS OUVERT

PROJETS DE FORMATION-INSERTION DES JEUNES
 AàP N° : AFIP/AAP-001/2016

CORRIGENDUM

Le présent corrigendum a pour objet : (i) clarifier par lot les critères d'éligibilité des lignes directrices publiées le 18 novembre 2016 ; (ii) reporter la date limite de dépôt initialement prévue le 30 janvier 2017 au 13 février 2017 à 15h00 à la CAON-FED sise à Centr'affaires Rénovation, immeuble Filao B, 5^{ème} étage. Ce corrigendum est également publié sur le site : WWW.CAONFEDGABON.COM

Lignes Directrices de l'Appel à Propositions du Projet AFIP
 Critères d'éligibilité et pièces justificatives par lot, pour les demandeurs, codemandeurs et entités affiliées

	LOT 1 - Etablissements publics	LOT 1 - Etablissements privés	LOT 2 - Entreprises disposant d'un centre de formation intégré	LOT 3 - ANE (ONG et associations)
Statut juridique	Personne morale Fournir l'acte juridique de création (lois, décret, ordonnance, arrêté, etc.) Notamment, sur la base des textes suivants : i) la loi 16/66, ii) la loi 21/2011, iii) le décret N° 275/PR/METP Fournir, dans tous les cas :	Personne morale Statut juridique : statuts depuis au moins deux (2) ans	Personne morale Statut juridique : statuts datant d'au moins deux (2) ans Fournir une autorisation du Ministère de tutelle ou une convention de partenariat avec le ministère en charge de l'ET	Personne morale Statut juridique : statuts ou articles d'association enregistrés au domaine depuis au moins deux (2) ans
	- copie du décret de nomination du directeur / proviseur - pour les établissements publics créés avant le 16 avril 2011, extrait de la loi de finances (preuve que le Gouvernement lui alloue une enveloppe budgétaire annuelle). Pour ceux créés après cette date, fournir le décret de création de l'établissement.		et/ou de la FP datant de moins de 3 ans + dossier technique, avec déclaration sur l'honneur signée par le chef d'établissement, décrivant : structure d'accueil, matériel pédagogique et profils des formateurs pour la mise en œuvre de l'action (+ photos ateliers, salles de classe et locaux administratifs).	
Formulaires à remplir et à signer	Fiche d'entité juridique dûment renseignée (annexe D) (public/privé) Fiche d'identification financière et compte spécifique « projet » ouvert	Fiche d'entité juridique dûment renseignée (annexe D) (public/privé) Fiche d'identification financière et compte spécifique « projet » ouvert	Fiche d'entité juridique dûment renseignée (annexe D) (public/privé) Fiche d'identification financière et compte spécifique « projet » ouvert	Fiche d'entité juridique dûment renseignée (annexe D) (public/privé) Fiche d'identification financière et compte spécifique « projet » ouvert
Liste à fournir	Entreprises associées (déclarations signées)	Entreprises associées (déclarations signées)	Pas de partenariat exigé	Entreprises associées (déclarations signées)
Existence à prouver/ Date de création	Établi au Gabon depuis au moins 2 ans	Établi au Gabon depuis au moins 2 ans	Établi au Gabon depuis au moins 2 ans	Etabli dans un État UE ou pays ACP depuis au moins 2 ans
Documents à fournir	Sans objet	Copie des états financiers les plus récents du demandeur chef de file (sans objet pour les codemandeurs)	Copie des états financiers les plus récents du demandeur chef de file (sans objet pour les codemandeurs)	Copie des états financiers les plus récents du demandeur chef de file (sans objet pour les codemandeurs)
Eléments de preuves à fournir	Capacité avérée de mise en œuvre de programmes de formation : Preuve de disposer : - des structures d'accueil : i) minimum 5 salles de classe ; ii) salle d'informatique ; iii) local administratif ; iv) latrines. - matériel pédagogique : matériels et outillages en lien avec les formations à dispenser dans le cadre de l'action - liste des formateurs qualifiés pour la mise en œuvre de l'action, validée par le Ministère de tutelle Toutes ces preuves via des rapports d'inspection ou tout autre document signé par l'autorité de tutelle du Ministère datant de moins de trois (3) ans.	Capacité avérée de mise en œuvre de programmes de formation : Preuve de disposer : - des structures d'accueil : i) minimum 5 salles de classe ; ii) salle d'informatique ; iii) local administratif ; iv) latrines. - matériel pédagogique : matériels et outillages en lien avec les formations à dispenser dans le cadre de l'action - liste des formateurs qualifiés pour la mise en œuvre de l'action, validée par le Ministère de tutelle Toutes ces preuves via des rapports d'inspection ou tout autre document signé par l'autorité de tutelle du Ministère datant de moins de trois (3) ans.	Capacité avérée de mise en œuvre de programmes de formation : structure d'accueil, matériel pédagogique et profils des formateurs pour la mise en œuvre de l'action (+ photos ateliers, salles de classe et locaux administratifs).	Capacité avérée de mise en œuvre de programmes de formation : rapport d'activités et/ou d'un accord de partenariat avec l'Etat / des entreprises associées dans le cadre d'actions équivalentes réalisées antérieurement
Documents à fournir	Sans objet (garantie de l'Etat gabonais)	- Attestation de non faillite - Attestation d'imposition - Attestation de déclaration des charges sociales	- Attestation de non faillite - Attestation d'imposition - Attestation de déclaration des charges sociales	- Attestation d'imposition ou Attestation d'immatriculation fiscale incluant le Numéro d'Identification Fiscale (NIF) - Attestation de déclaration des charges sociales ou attestation d'immatriculation CNSS ***
	Sans objet	Agrément de commerce ou fiche circuit	Agrément de commerce ou fiche circuit	Récépissé délivré par le ministère de l'intérieur datant depuis au moins deux (2) ans, provisoire ou définitif

*** Seuls ces points relatifs au lot 3 constituent des modifications des critères d'éligibilité Tous les autres critères d'éligibilité et documents à fournir restent inchangés.